



🍏 1...2...3... on mensualise

Pour définir mon besoin de garde, je calcule :

Semaines programmées/l'année : _____

Heures minimales/semaine : _____

Salaire horaire : _____

🍏 4...5...6... pas de surprise

Le salaire mensuel, on retient la formule :

$$\frac{\text{salaire horaire} \times \text{nombre d'heures hebdomadaires} \times \text{nombre de semaines programmées}}{12 \text{ mois}}$$

soit :

Ne pas oublier :

D'ajouter 10 % au titre des congés payés dans le cadre de l'année incomplète.

Je les paie, selon accord :

- en une seule fois,
- en 3 fois,
- ou mensuellement.

🍏 7...8...9... 2,81 € minimum

2.81 € : indemnité d'entretien indexée au minimum garanti
ou 2.65 € : indemnité d'entretien conventionnelle

🍏 10...11...12... le tour est joué, à vous de signer

Parent

Assistante maternelle

